

## Règlement du concours de nouvelles - Université Paris-Dauphine 2023

Le thème du concours : « Mine de rien »

Les mots à insérer : dissimuler, prouesse, blaireau, cynique, remplacer

### Article 1 - Les organisateurs

*La Plume de Dauphine*, association produisant le journal de l'université Paris Dauphine, organise un concours de nouvelles, en accord avec l'Université.

### Article 2 - Forme et nature

Le concours laisse la liberté du format de texte à l'auteur.rice le soumettant. Il doit se conformer aux caractéristiques suivantes :

- Le document doit avoir les caractéristiques littéraires d'une nouvelle.
- Il doit s'agir d'une œuvre originale non publiée, individuelle comportant un titre en indiquant le nombre de signes (entre 8 000 et 10 000 signes, espaces compris).
- Le document doit être écrit en français, anonyme, soigné, dactylographié et paginé.
- Le texte doit respecter le thème (« mine de rien »), et comporter cinq mots, en gras dans le texte : dissimuler, prouesse, blaireau, cynique et remplacer. Le pluriel est accepté, la conjugaison des verbes également.

### Article 3 – Candidat.e.s

Le concours est ouvert à tou.te.s les étudiant.e.s de Dauphine et de PSL, ainsi que les alumni de Dauphine et PSL ayant quitté l'établissement il y a moins de cinq ans.

### Article 4 - Modalités de participation

La participation requiert l'envoi par mail à [laplumedauphine@gmail.com](mailto:laplumedauphine@gmail.com) de :

- La nouvelle en version PDF en pièce-jointe
- Le formulaire d'inscription à retrouver sur [www.laplumedauphine.fr](http://www.laplumedauphine.fr)
- Le règlement signé et daté

Tout.e participant.e s'engage à faire parvenir une nouvelle :

- Dont il est lui.elle-même l'auteur.rice
- Qui n'a pas été primée dans un autre concours
- Qui n'a pas fait l'objet de publication préalable, ni de contrat d'édition à venir

Du seul fait de leur participation, les auteur.rice.s garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Les nouvelles adressées ne devront en aucun cas porter atteinte aux bonnes moeurs et à l'intégrité des personnes physiques ou morales.

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 12 mars 2023, 23h59.

### Article 5 – Processus de sélection

Deux prix seront décernés.

Les rédacteurs de *La Plume* desserviront le premier prix à la meilleure nouvelle, selon eux, après lectures et délibérations internes. S'ajoute un prix décerné par le public, le jour de la remise des prix, le 7 avril 2023. Les cinq nouvelles favorites, hors celle primée, des membres de *La Plume* seront lues. Le public sera amené à voter sur des cartons, de manière anonyme.

La nouvelle remportant le plus de points de la part du public se verra décerner le prix du public.

## **Article 6 - Prix**

Composition des prix :

- Prix La Plume: Une journée à Disneyland Paris pour deux personnes, dates flexibles (ou équivalent) et la publication de la nouvelle sur le site de *La Plume*.
- Prix du public : votre taille en livres (livres placés les uns au-dessus des autres verticalement pour mesurer), ou équivalent. Minimum : 1,50. Maximum : 1,80. En se basant sur une valeur de 15€ par livre de 20 cm à la verticale. Par exemple une taille de 170cm équivaut à 8,5 livres soit une carte cadeau Fnac de 130 euros (arrondi à l'excès), ou équivalent.

Ces prix ne pourront être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

## **Article 7 - Informations légales**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participant.e.s sont informé.e.s que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à cette loi, les participant.e.s disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

## **Article 8 - Autorisation et responsabilités**

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'enregistrement donné.

## **Article 9 - Respect du règlement**

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrent.e.s à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Ce présent règlement se place dans la continuité de la loi française et durablement de l'Université Paris-Dauphine-PSL. En signant, le.la candidat.e consent à respecter ces derniers.

Date et signature :